

TABLEAU RECAPITULATIF SUR LA REP CONCOURS

CONCOURS A DIPLÔMES GENERALISTES

Filière	Concours ouverts à la REP	Niveau de diplôme requis (sans REP)	POUR BENEFICIER DE LA REP	Autorité organisatrice des concours	Autorité chargée d'étudier le dossier REP
Administrative	Administrateur	Bac + 3	Le demandeur doit pouvoir justifier d'au moins 3 ans à temps plein (durée totale cumulée) dans l'exercice d'une activité professionnelle, salariée ou non, exercée de façon continue ou non, relevant de la même catégorie socio-professionnelle que celle à laquelle donne accès le concours. Lorsque le demandeur justifie d'un titre ou diplôme de niveau immédiatement inférieur à celui requis, la durée exigée est réduite à 2 ans . <i>A noter :</i> les périodes de formation initiale ou continue, les stages et les périodes de formation en milieu professionnel accomplis pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre ne sont pas prises en compte pour le calcul de cette durée.	CNFPT	Autorité organisatrice des concours
	Attaché	Bac + 3		CNFPT	
	Rédacteur	Bac		CDG	
	Adjoint Administratif 1ère classe	CAP, BEP, Brevet des Collèges		CDG	
Culturelle	Conservateur du patrimoine	Bac + 3		CNFPT	
	Conservateur des bibliothèques	Bac + 3		CNFPT	
	Attaché de conservation du patrimoine	Bac + 3		CNFPT	
	Bibliothécaire	Bac + 3		CNFPT	
	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Bac		CNFPT	
Technique	Adjoint du patrimoine 1ère classe	CAP, BEP, Brevet des Collèges		CDG	
	Technicien Supérieur	Bac + 2 technico- professionnel		CDG	
	Contrôleur de travaux	Bac		CDG	
	Agent de maîtrise	CAP, BEP, Brevet des Collèges		CNFPT	
Sociale	Agent social 1ère classe	CAP, BEP, Brevet des Collèges		CDG	
Sportive	Conseiller des activités physiques et sportives	Bac + 3	CNFPT		
	Opérateur des activités physiques et sportives	CAP, BEP, Brevet des Collèges	CDG		
Police	Directeur de police municipale	Bac + 3	CNFPT		
	Chef de service de police municipale	Bac	CNFPT		
	Gardiennage de police municipale	CAP, BEP, Brevet des Collèges	CDG		
	Garde-champêtre	CAP, BEP, Brevet des Collèges	CDG		
Sapeurs-pompiers	Sapeurs-pompiers professionnels non officiers	CAP, BEP, Brevet des Collèges	SDIS		

CONCOURS A DIPLÔMES SPECIFIQUES

Filière	Concours ouverts à la REP	Niveau de diplôme requis (sans REP)	POUR BENEFICIER DE LA REP	Autorité organisatrice des concours	Autorité chargée d'étudier le dossier REP	
Culturelle	Directeur d'établissement d'enseignement artistique	<i>Consulter le site du www.cnfpt.fr dans la rubrique concours et examens</i>	Le demandeur doit pouvoir justifier d'au moins 3 ans à temps plein (durée totale cumulée) dans l'exercice d'une activité professionnelle, salariée ou non, exercée de façon continue ou non, comparable par sa nature et son niveau celle à laquelle donne accès le concours. <i>A noter :</i> les périodes de formation initiale ou continue, les stages et les périodes de formation en milieu professionnel accomplis pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre ne sont pas prises en compte pour le calcul de cette durée.	CNFPT	Les commissions d'équivalence de diplôme : - la commission d'équivalence des diplômes du CNFPT est compétente pour l'examen des expériences professionnelles venant compléter des diplômes ou titres délivrés en France , ainsi que pour l'examen de l'expérience seule quand le demandeur ne possède pas de diplôme. Adresse de la commission CNFPT : Commission d'équivalence de diplôme CNFPT Direction des concours 10-12 rue d'Anjou 75381 Paris cedex 08 - la commission auprès du ministre chargé des collectivités locales est compétente pour l'examen des expériences professionnelles venant compléter des diplômes européens ou des diplômes étrangers non européens . Adresse de la commission DGCL: Ministère de l'intérieur Direction Générale des Collectivités Locales Bureau FP.1 Place Beauvau 75800 Paris Cedex 08 Tél : 02 49 27 38 93	
	Professeur d'enseignement artistique	<i>Consulter le site du www.cnfpt.fr dans la rubrique concours et examens</i>		CNFPT		
	Assistant spécialisé d'enseignement artistique	<i>Consulter le site du www.cnfpt.fr dans la rubrique concours et examens</i>		CNFPT		
	Assistant d'enseignement artistique	<i>Consulter le site du www.cnfpt.fr dans la rubrique concours et examens</i>		CNFPT		
	Assistant qualifié de conservation de patrimoine et des bibliothèques	<i>Consulter le site du www.cnfpt.fr dans la rubrique concours et examens</i>		CNFPT		
Technique	Ingénieur en chef	<i>Consulter le site du www.cnfpt.fr dans la rubrique concours et examens</i>		CNFPT		
	Ingénieur	<i>Consulter le site du www.cnfpt.fr dans la rubrique concours et examens</i>		CNFPT		
	Adjoint technique 1ère classe	CAP ou BEP dans la spécialité dans laquelle le candidat concourt.		CDG		
	Adjoint technique principal des établissements d'enseignement 2ème classe	CAP ou BEP dans la spécialité dans laquelle le candidat concourt.		CDG		
Sociale, médico-sociale, médico-technique	Assistant socio-éducatif	DE Assistant service social, DE Educateur spécialisé, DE Conseiller économique et social		Le demandeur doit pouvoir justifier d'au moins 3 ans à temps plein (durée totale cumulée) dans l'exercice d'une activité professionnelle, salariée ou non, exercée de façon continue ou non, comparable par sa nature et son niveau celle à laquelle donne accès le concours. <i>A noter :</i> les périodes de formation initiale ou continue, les stages et les périodes de formation en milieu professionnel accomplis pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre ne sont pas prises en compte pour le calcul de cette durée.		CDG
	Educateur de jeunes enfants	DE Educateur de jeunes enfants				CDG
	Moniteur-éducateur	Certificat d'aptitude aux fonctions de Moniteur-éducateur				CDG
	Rééducateur	DE de Pédicure-podologue, DE de Masseur-kinésithérapeute, DE d'Ergothérapeute, DE d'Etat de Psychomotricien, Certificat de capacité d'Orthophoniste, BTS de Diététicien, DUT spécialité Biologie option Diététique, Soit aux candidats détenant une autorisation d'exercer l'une des professions de Rééducateur ou un titre de qualification admis comme équivalent figurant sur la liste établie par le ministre de la santé.				CDG
	Assistant médico-technique	<i>Pour la spécialité "Technicien qualifié de laboratoire" :</i> DE de Laborantin d'analyses médicales, Bac+2 dans le domaine des sciences de l'environnement, de la physique, de la chimie, de la biologie, de l'agroalimentaire, de l'agronomie ou des sciences vétérinaires. <i>Pour la spécialité "Manipulateur d'électroradiologie" :</i> DE de manipulateur d'électroradiologie, BTS d'électroradiologie médicale, BTS imagerie médicale et radiologie.				CDG
	Agent spécialisé des écoles maternelles 1ère classe	CAP Petite enfance	CDG			
	Auxiliaire de puériculture	DP Auxiliaire de puériculture	CDG			
	Auxiliaire de soins	Certificat d'aptitude aux fonctions d'Aide-soignant, DP Aide-soignant, Certificat d'aptitude aux fonctions d'Aide médico-psychologique, Diplôme de niveau CAP ou BEP délivré dans une discipline à caractère médico-social, Personnes ayant satisfait, après 1971, à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier ou, après 1979, du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique.	CDG			
	Animateur	BEATEP ou BPJEPS	CDG			
	Adjoint d'animation 1ère classe	CAP, BEP, Brevet des Collèges	CDG			
Sportive	Educateur des activités physiques et sportives	Diplôme de niveau Bac à finalité professionnelle délivré dans le domaine du sport.	CDG			